



Paris, le 6 novembre 2008 - N° 370/D130

**Compte rendu de la troisième réunion
du groupe de travail sur les groupes financiers
du 23 octobre 2008**

Présents :

AVOUYI-DOUVI	Sanvi	Banque de France
BEURIENNE	Eliane	Cnis
CHEYNEL	Henry	Fédération bancaire française
CORDIER	Jean	Banque de France
COUSSERAN	Pierre-Olivier	Banque de France
COUPPEY-SOUBEYRAN	Jézabel	Université Paris I
DE MARGERIE	Gilles	Crédit agricole
FOURNIER	Jean-Marie	Insee
FRANCOZ	Dominique	Insee
GRILLET-AUBERT	Laurent	Autorité des marchés financiers
JEFFERS	Esther	Université Paris 8
PAULY	Elizabeth	Commission bancaire
POLLIN	Jean-Paul	Université Orléans
SAIDANE	Dhafer	Université de Lille 3
SZPIRO	Daniel	Université de Lille 1
VOUETTE	Pierre-Jean	Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du CNIS - INSEE D130 - 18 bd Adolphe Pinard - 75675 PARIS CEDEX 14

Tél 01 41 17 52 62 - Fax 01 41 17 55 41 - Mél cnis@insee.fr - <http://www.cnis.fr>

La réunion du 23 octobre a permis d'aborder les points ci-dessous et d'établir le programme de travail du groupe de travail à l'horizon de la fin de l'année 2008.

1. Réflexion sur le profilage des groupes financiers : l'exemple du groupe Crédit Agricole.

Selon M. de Margerie, les divisions opérationnelles homogènes dégagées de la structure du groupe CA rejoignent, dans leurs grandes lignes, les séparations en termes d'activité financière imposées par la réglementation et les organismes de régulation et de contrôle des activités d'intermédiation financière.

Dans ce cadre, la distinction entre les statuts d'établissements de crédits et d'entreprises d'investissements telles que définies par la législation ne semble pas suffisante pour distinguer les grands métiers bancaires (banques de détail d'une part, banques d'affaires d'autre part). En effet, la définition de divisions opérationnelles, même à ce niveau, est délicate dans certains cas, notamment lorsque les activités des entités considérées sont mixtes (cf. CACEIS et Calyon dans le cas du groupe Crédit Agricole).

De la même manière, il semble délicat de définir des « métiers financiers » plus fins pour les activités de services d'auxiliaires financiers (concept générique de la statistique publique).

2. Analyse des écarts conceptuels en termes de mesure de l'activité selon les principes de la comptabilité nationale et de la comptabilité privée.

L'analyse de l'origine des décalages croissants entre les notions de production et de VA bancaires telles qu'elles découlent des concepts de la comptabilité nationale et de la comptabilité privée, est identifiée : la comptabilité nationale et la comptabilité privée présentent des visions différentes de ce que doit être considérée comme étant la production (et de la valeur ajoutée) des banques. Ces écarts conceptuels portent principalement sur la prise en compte des plus ou moins values, réalisées ou non, ainsi que sur les revenus liés à la gestion de titres financiers « pour compte propre ».

Définir une mesure alternative de la production bancaire (dans l'optique de la comptabilité nationale) aurait sans doute été intéressant mais va au-delà du mandat fixé. Par ailleurs, avec la crise financière, les normes comptables privées sont actuellement en pleine révision. Ainsi, du fait de l'impossibilité de fixer des prix de marchés pour certains actifs financiers, le principe de la comptabilisation en « *fair value* » a déjà fait long feu ...

3. Analyse des problèmes de consolidation des comptes des sociétés composant les groupes financiers : passage des données micro aux données macro.

Parmi les travaux restant à entreprendre dans le cadre du groupe de travail, ont été évoqués les problèmes de consolidation des comptes des groupes financiers.

M. de Margerie a proposé que soit menée une confrontation des résultats obtenus par le système comptable du groupe Crédit Agricole et ceux obtenus par la mobilisation des comptes des sociétés par les comptables nationaux.

Cette étude pourra permettre d'identifier les difficultés que pourraient rencontrer les statisticiens publics en essayant de consolider les comptes des groupes financiers et de définir des sous-comptes selon les divisions opérationnelles à partir des données disponibles (reportings comptables des sociétés aux autorités de contrôle, déclarations fiscales, etc.).

Ce travail suppose d'abord une identification claire du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole, éventuellement sur plusieurs exercices comptables. Dans un deuxième temps, il sera nécessaire de centraliser les résultats comptables des différentes sociétés composant le groupe, données individuelles dont seules disposent les autorités de contrôle et de régulation (Commission bancaire, Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, Autorité des Marchés Financiers) ou l'INSEE (liasse fiscale des sociétés de services d'auxiliaires financiers). Il

convient de s'assurer que la mobilisation de ces données n'est pas en contradiction avec les règles de confidentialité en cours.

Deux réunions techniques de travail, en comité restreint (cf. point 4), sont programmées au mois de novembre sur ce thème.

4. Éléments de calendrier et programme de travail à l'horizon de la fin de l'année :

Faisabilité de la consolidation des comptes des sociétés (2 réunions de travail) :

- 14 novembre (matin) : première réunion technique de confrontation des résultats du groupe CA et de la consolidation des comptes des sociétés composant le groupe.
- 27 novembre (matin) : seconde réunion (éventuellement élargie - conclusions) de confrontation des résultats comptables du groupe CA et des consolidations des comptes de ses sociétés.

En outre, une réunion plénière sera organisée le 11 décembre (matin) afin de finaliser les conclusions du groupe de travail en vue de la remise d'un pré-rapport en fin d'année 2008. Celui-ci devrait être examiné par le Cnis lors de sa réunion plénière programmée à la mi-janvier 2009.